



Accident de voiture suite a eboulement de rocher

Par **bibi7527_old**, le **07/07/2007** à **19:58**

Bonjour,

Il y a quelque mois, j'ai eu un accident de voiture car des rochers ont deboulé sur la route juste devant mon véhicule. Je n'ai rien pu faire et j'ai roulé sur les rochers en question qui ont arrachés tout mon moteur.

J'etais assurée au tiers et donc mon assurance a refuser de prendre mon accident en charge. N'ayant pas de gros moyens je n'ai pas put reparer la voiture et j'ai été obligé de la vendre pour un prix mediocre.

Aujourd'hui avec le recul je me demande si j'aurais pu obtenir un dedommagement de la part de la DDE. Cette parcelle de route n'etait pas signalée par un panneau risque d'eboulement et la vitesse limitée a 70 km/h sur une 3 voies partagées en pleine montagne.

Merci de bien vouloir me renseigner.